

Envoyé en préfecture le 12/01/2024

Reçu en préfecture le 12/01/2024

Publié le 12/01/2024

ID: 074-217402981-20240108-DEC24\_MP\_003-AR

## **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Département de la Haute-Savoie Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

## **DÉCISION**

N° 2024 - 003

Objet : Contrat de maintenance des portes automatiques pour les deux SAS de la Maison de la Citoyenneté et le SAS de l'école Françoise DOLTO Avenant 1

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 4° du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n°2021.061 du 17 mai 2021,

**Vu** le code de la commande publique, et notamment son article R. 2194-7 relatif aux modifications non substantielles,

**Vu** la décision n°2021-076 du 29/10/2021 attribuant le contrat de maintenance des portes automatiques pour les deux SAS de la Marie et le SAS de l'école Françoise Dolto à l'entreprise RECORD.

**Considérant** le changement de dénomination de l'ancienne Mairie et de son adresse, se nommant désormais « Maison de la citoyenneté ».

Considérant que l'adresse de la Maison de la citoyenneté est 1, Place de la Citoyenneté.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant suite à ces changements.

Considérant que ces modifications n'ont aucune incidence financière

## DÉCIDE

**ARTICLE 1:** De conclure un avenant n°1 au contrat de maintenance des portes automatiques pour les deux SAS de la Maison de la Citoyenneté et le SAS de l'école Françoise Dolto.

**ARTICLE 2:** De signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de l'avenant à intervenir avec l'entreprise adjudicataire

Les crédits sont inscrits au budget.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur Le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Vétraz-Monthoux, le 08 janvier 2024

Le Maire, Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois, le

publié ou notifié le

THE STATE OF THE S